

DOSSIER DE PRESSE

TRAJECTOIRE OUTRE-MER 5.0



“ Relevons ensemble
le défi du siècle ! ”

#Trajectoireoutremer 5.0
8 avril 2019





La Trajectoire outre-mer 5.0, pour un avenir durable des territoires

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment le cœur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique. Les 17 ODD ont été utilisés pour caractériser le livre bleu outre-mer et faire de cet outil la contribution du ministère des outre-mer à l'Agenda 2030. Néanmoins, le nombre élevé d'objectifs et de cibles ne permet pas de valoriser facilement le concept de développement durable auprès des territoires et des populations.

Pourtant, les territoires d'outre-mer sont au cœur du défi climatique. Par leur inscription géographique en zone intertropicale et donc leur exposition aux conséquences du changement climatique, leur insularité ou leur isolement, leur taille réduite, la disponibilité de ressources naturelles, leur formidable biodiversité, leur espace maritime, leur agilité, mais surtout par les ultramarins eux même, ces territoires disposent d'atouts exceptionnels qu'il faut valoriser pour relever le défi du siècle !

Annick Girardin, ministre des outre-mer, a défini une stratégie lisible, structurée autour de cinq objectifs permettant d'expliquer et de valoriser les enjeux de développement durable en outre-mer à l'horizon 2030. La Trajectoire outre-mer 5.0 traduit ainsi une nouvelle manière d'imaginer et de construire les outre-mer de demain. Elle invite les décideurs, les élus, les entreprises et les citoyens à penser le futur des outre-mer à travers cinq défis :

1. **Zéro exclusion**
2. **Zéro carbone**
3. **Zéro déchet**
4. **Zéro polluant agricole**
5. **Zéro vulnérabilité**

La Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans un dynamique permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent. Aujourd'hui, des politiques publiques et des actions engagées par le Gouvernement, le tissu associatif, les entreprises ou des institutions publiques répondant à chaque objectif ont déjà été mises en place. Sur le moyen terme, l'objectif est que chacun, décideurs privés, publics, citoyens, élus, entreprises s'emparent de cette Trajectoire et développent et orientent les outils permettant de la mener à bien.

Trajectoire outre-mer 5.0, c'est également croire en l'exemplarité de la France des trois océans en vue notamment de la tenue du forum des îles du monde voulu par le président de la République en 2020. La France souhaite s'appuyer sur ses outre-mer pour poursuivre un dialogue positif avec les Petits États Insulaires en Développement.





Le ministère des outre-mer a d'ores et déjà mis en place et prévu plusieurs actions pour atteindre ces objectifs

Responsabiliser les acteurs grâce à la signature Trajectoire outre-mer 5.0

Afin que chaque acteur ultramarin puisse s'emparer de la Trajectoire outre-mer 5.0, un kit de communication sera distribué au cours de l'été 2019 sur le site du ministère des outre-mer. À condition de participer à l'atteinte de ces objectifs, chaque projet, public ou privé, pourra ainsi s'approprier la signature « Trajectoire outre-mer 5.0 ». Chaque année, à partir de décembre 2019, un concours sera organisé pour remettre cinq prix aux projets les plus innovants de leur catégorie.

Investir pour transformer les territoires : 110 millions d'euros par an au service de la Trajectoire outre-mer 5.0

Le fonds exceptionnel d'investissement est un outil majeur de soutien aux projets des collectivités territoriales ultramarines. Ces crédits, qui ont été portés à 110 millions d'euros en loi de finances pour 2019 doivent répondre aux enjeux de la Trajectoire outre-mer 5.0.

Près de 70% des projets remontés des territoires s'inscrivent actuellement dans cette dynamique :

- « Zéro carbone » avec, en Guyane, **le financement pour 1,5 millions d'euros d'installations photovoltaïques au bénéfice de 300 familles**, sur la commune de Camopi ou en Nouvelle Calédonie avec **165 000 euros de soutien à l'extension des installations photovoltaïques** de la Province des îles Loyauté.
- « Zéro déchet » avec, à Wallis-et-Futuna, **600 000 euros destinés à financer la valorisation des déchets organiques** et, à Saint-Pierre-et-Miquelon, **l'aménagement du site de la déchetterie** de la commune de Miquelon-Langlade soutenu à hauteur de 760 000 euros.
- « Zéro exclusion » avec **l'accompagnement d'un complexe de développement de start-up** à Saint-Denis de la Réunion pour 2 millions d'euros, et à Mayotte grâce à l'apport de 700 000 euros pour financer **la construction d'une maison des jeunes et de la culture** à Ouangani.
- « Zéro vulnérabilité » avec, en Guadeloupe, le financement pour 1 million d'euros du **confortement parasismique du groupe scolaire de Bois Sec** à Goyave et en Martinique, et **le traitement du glissement de terrain et la reconstruction du stade Louis Xerès** à Sainte-Marie pour près d'1 million d'euros.

L'objectif est de parvenir à 100% de projets labellisés 5.0 d'ici 2020.

Miser sur le facteur humain pour conduire la transformation

Dès 2020, des formations Trajectoire outre-mer 5.0 seront proposées par le Campus du développement de l'AFD. Ces formations nationales ou régionales regrouperont annuellement des promotions de 25 talents (venant des secteurs publics - État, opérateurs et collectivités, privés et associatifs) et proposeront des formats pédagogiques engageants avec des volets digitaux interactifs sur l'agenda 2030, des ateliers sur l'innovation et les défis des Outre-mer et des co-constructions de politiques publiques et de projets.

Accompagner les projets d'entreprises et l'innovation

Dès 2019, un accompagnement sera proposé par le biais notamment de la BPI, des projets d'investissement portés par les entreprises ultramarines et visant à atteindre un des 5 objectifs de la Trajectoire outre-mer 5.0. L'aide prendra la forme d'une subvention dont le montant sera plafonné à 200 000 euros.



Par ailleurs, les projets portés par des PME Innovantes, visant à industrialiser ou déployer les résultats d'un projet de recherche et développement permettant d'atteindre au moins un des objectifs de la trajectoire OM 5.0, seront accompagnés avec des aides allant de 30k€ à 100k€.

Le montant total de l'enveloppe allouée à ces actions est de 6 millions d'euros sur l'année 2019.

Renforcer le soutien aux associations qui s'inscrivent dans la trajectoire « zéro exclusion »

Les Assises des outre-mer nous ont rappelé la fragilité mais aussi l'importance vitale du tissu associatif pour l'ensemble de nos populations d'outre-mer. Pour cette raison, les dotations aux associations depuis 2017 du ministère des outre-mer ont été augmentées de 435 000 euros, dès le début du quinquennat pour atteindre 2,65 millions d'euros. **Le soutien aux associations sera porté, dès 2020, à 3 millions d'euros.**

Doubler le nombre de projets de microcrédit accompagnés en outre-mer

Le ministère des outre-mer soutient le développement des instituts de microfinance. Ce soutien est en cohérence avec les initiatives prises récemment par le Gouvernement pour faciliter l'accès à ces outils : suppression de la limite d'âge de l'entreprise bénéficiaire d'un microcrédit professionnel afin d'ouvrir le microcrédit à l'ensemble des entreprises n'ayant pas accès au crédit classique, augmentation progressive de la dotation du Fonds de cohésion sociale (FCS) au cours des prochaines années afin que l'encours de microcrédits atteigne une cible de 2 milliard d'euros d'ici 5 ans contre un peu plus de 1,4 milliard d'euros actuellement. Puisque le microcrédit est destiné à financer des personnes qui ne pourraient pas bénéficier directement d'un prêt bancaire, les principaux réseaux se sont développés en dehors du système bancaire. L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), et France Active sont les distributeurs centraux de ces services.

Grâce au redéploiement de dépenses fiscales lié à la mise en œuvre de la réforme des aides économiques, **le ministère des outre-mer est en mesure de conventionner une aide de 1,8 millions d'euros pour l'ADIE et 150 000 euros pour France Active.** L'ADIE vise ainsi la formation de 900 nouveaux porteurs de projet, l'augmentation du nombre d'entreprises financées de 7 300 à 12 250 par an et l'augmentation de 30% de l'encours de microcrédit qui passerait de 63 millions d'euros à 82 millions d'euros.

France Active souhaite quant à elle développer son action sur les territoires ultra-marins non encore couverts aujourd'hui, soit Mayotte, Guadeloupe et Guyane.

Catastrophes naturelles : mieux adapter nos dispositifs aux enjeux ultra-marins

Lors de son déplacement à Saint-Martin en octobre 2018, un an après le passage dévastateur du cyclone Irma, le président de la République a annoncé une refonte du régime des catastrophes naturelles. Un projet de loi est en préparation. Il fera l'objet d'une consultation publique lancée avant cet été, avec un volet spécifique Outre-mer, basé plus particulièrement sur le retour d'expérience post-Irma, les enjeux d'adaptation au changement climatique et les besoins accrus de prévention. Cette réforme portera en particulier sur la mise en place d'un système « catastrophes naturelles » plus rapide, mais aussi plus incitatif pour augmenter la couverture assurantielle outre-mer.

M. Frédéric MORTIER sera prochainement nommé Délégué Interministériel sur les risques naturels. Il aura, notamment, en charge de préparer techniquement le volet Outre-mer de ce projet de loi.

Cinq objectifs ambitieux pour des territoires exemplaires



1. ZÉRO CARBONE : des choix audacieux pour des territoires exemplaires

À travers cet objectif, il s'agit de mobiliser les territoires dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et ainsi contribuer à l'atténuation du changement climatique. Les programmations pluriannuelles de l'énergie doivent faire évoluer le mix énergétique pour intégrer davantage d'énergies renouvelables et réduire la dépendance des outre-mer aux ressources fossiles.

Le champ des transports est particulièrement exposé puisque les déplacements terrestres se font exclusivement par la route. Le développement de la mobilité électrique peut contribuer à réduire l'empreinte carbone dès lors qu'elle est concomitante avec le développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, la culture de la voiture en solo doit progressivement laisser place à l'autopartage, au covoiturage, aux deux roues électriques, à des modes de déplacements plus doux (vélo électrique, marche), en complément des transports collectifs. Ces évolutions permettront de décongestionner les routes souvent surchargées aux heures de pointe.



2. ZÉRO DÉCHET : repenser le modèle économique

L'insularité et l'éloignement doivent être perçus comme une opportunité pour tendre vers des approches économes en ressources naturelles.

La prévention de la production de déchets et le réemploi sont à promouvoir en lien avec l'économie circulaire. En complément de la réduction des déchets à la source, les outre-mer doivent être des lieux privilégiés pour le développement des filières REP (responsabilité élargie des producteurs). En effet, la surface très limitée de ces territoires nécessitent de réduire la fraction ultime de déchets à traiter et de recycler toutes les ressources valorisables. Le déploiement des REP doit être poursuivi en priorité en outre-mer.

La gestion durable de la ressource en eau est une autre forme de lutte contre le gaspillage. Le plan eau DOM accompagne les territoires vers l'optimisation des services de l'eau au profit des populations. Il œuvre en faveur d'une réduction des fuites.

La lutte contre le gaspillage doit aussi se focaliser sur la réduction des consommations énergétiques, notamment dans les bâtiments et les transports.

Enfin, à travers l'aménagement et l'urbanisation du territoire, les outre-mer peuvent porter des approches denses, limitant l'étalement urbain et donc économes en ressources foncières.

Cinq objectifs ambitieux pour des territoires exemplaires



3. ZÉRO POLLUANT AGRICOLE : un objectif indispensable pour une alimentation de meilleure qualité

Dans des territoires de petite taille, l'accumulation de polluants chimiques et substances toxiques aggrave les effets sur les populations et les écosystèmes du fait de leur concentration.

Ainsi, une agriculture utilisant moins d'intrants chimiques (pesticides, engrais de synthèse...) est à développer outre-mer pour garantir des productions de qualité et réduire les conséquences sur la santé des habitants. Des alternatives aux modèles agricoles productivistes peuvent également favoriser l'emploi local. Associée à des circuits courts, cette agriculture plus extensive peut réduire la dépendance à certaines importations de denrées alimentaires.

D'autres actions peuvent également réduire l'exposition des populations aux pollutions chimiques, notamment celles touchant les transports. La disparition progressive des moteurs thermiques au profit des véhicules électriques, des transports en commun et de nouveaux modes de déplacement devrait contribuer à la reconquête d'un air de meilleure qualité.



4. ZÉRO EXCLUSION : des choix audacieux pour des territoires exemplaires

Une politique de l'habitat davantage axée sur l'accès au logement des plus fragiles doit contribuer à leur meilleure intégration dans la société. Dans les cas les plus urgents, des solutions d'hébergement doivent voir le jour pour accueillir les ménages en grande détresse.

Cette question de l'habitat doit également tenir compte des enjeux de mixité sociale à travers la politique de la ville et la rénovation urbaine. Les nouvelles opérations d'aménagement sont à conduire en cherchant les meilleurs équilibres entre le logement social et le logement libre pour ne pas constituer de futurs ghettos.

L'accès à l'énergie et aux transports est parfois indispensable pour rompre l'isolement géographique comme celui des écarts en Guyane.

Pour que tous les jeunes ultramarins puissent réussir, il est indispensable de leur garantir une éducation de qualité dès le plus jeune âge. A l'âge adulte, la formation professionnelle et l'emploi contribuent à la cohésion sociale. L'économie circulaire et une agriculture plus durable peuvent constituer des gisements d'emploi pour la population active la moins formée. La transition écologique, la mobilité électrique et la politique du logement peuvent également offrir de nouvelles opportunités d'emplois.

Enfin, le vieillissement invite les territoires à adapter le logement et les services pour mieux répondre aux besoins de la population âgée, en particulier aux Antilles.

Cinq objectifs ambitieux pour des territoires exemplaires



5. ZÉRO VULNÉRABILITÉ : protéger les Hommes et les territoires

Le cinquième défi porte sur l'adaptation des territoires face au changement climatique et aux risques naturels. Il s'agit de réduire la vulnérabilité des terres ultramarines aux aléas auxquels elles peuvent être confrontées. Les risques cyclonique et sismique sont à mieux prendre en compte dans le bâti ainsi que dans les réseaux dont la résilience conditionne l'efficacité de la gestion de crise. Le changement climatique doit être mieux intégré dans les politiques d'aménagement du littoral. La localisation des activités et de l'habitat est à réinterroger pour mieux intégrer la montée du niveau des océans dans l'urbanisation des territoires.

Un effort particulier doit être fait sur le taux d'assurance des biens privés ou publics dans ces territoires. L'adaptation au changement climatique doit également s'appuyer sur la protection des écosystèmes, en particulier ceux pouvant jouer le rôle de barrière naturelle. C'est par exemple le cas des mangroves et des récifs coralliens qui peuvent atténuer les effets d'un tsunami. Le changement climatique et la globalisation des échanges conduisent à l'émergence de nouvelles maladies vectorielles qui nécessitent des acteurs de la santé, de l'environnement et de la recherche d'être réactifs. Les échouages des sargasses fragilisent les territoires exposés, notamment par leurs effets sur la santé des habitants mais aussi leur impact sur l'activité touristique, un des facteurs de développement économique des outre-mer.



Service de presse

Annick Girardin : 01 53 69 26 74

Twitter : @AnnickGirardin - @loutremer

Facebook : @annickgirardin.fr - @lesoutremer

MOM Service presse 03/09/2018

